

« Ne perds pas le Nord »

Parcours land art ludique et sensoriel à deux pas (2 kms) de Goujounac.

Événement invitant une dizaine d'artistes participants (adhérents 2020 de l'association*) à créer leur installations éphémères dans un séchoir à tabac long de 55 m (couvert mais ouvert à tout vent) et sur les prairies de deux côtés.

L'exposition sera visible du 30 mai au 7 Juin pendant le festival Goujoun'Art.

Le public rencontre les artistes sur place entre 14 h et 18h.

Une interaction avec les visiteurs est conseillée pendant les permanences.

Des dates de repérages sont prévues début avril.

Chaque artiste participant est responsable du travail qu'il présente. Pensez à la sécurité de vos œuvres, aux modalités spécifiques d'accrochage, aux visiteurs et enfants qui pourront éventuellement toucher. Le lieu n'étant pas fermé/protégé, les participants sont avertis des risques de vol ou de détérioration inhérents au Land art.

En cas de vente, l'acquéreur ne peut emporter la pièce achetée avant la fin de l'exposition. Le règlement se fera directement auprès de l'artiste (indiquez votre contact : carte de visite et tel)

L'association ne prend aucun % sur les ventes.

Andréa nous ouvre son séchoir gracieusement, il est équipé d'un point électricité : les participants qui le souhaitent peuvent apporter rallonges et spots ponctuels en plus de la belle lumière naturelle.

Communication : un fléchage « LE NORD » sera mis en place courant mai depuis le village de Goujounac jusqu'au séchoir et retour. Deux voies d'accès proposent la ballade, petit parking prévu en contre bas.

Dans le cadre interne du festival Goujoun'art, des flyers seront insérés dans les publications.

Pour l'inscription et toutes informations complémentaires, s'adresser à Andréa :

andréa.schaer.robins@gmail.com 05 65 36 63 75 Le Cornouillier, Goujounac.

*L'Adhésion se fait via le site www.untrainpeutencacherunautre.com

Par l'acceptation du présent document, les participants consentent à rendre leur oeuvre publique et cèdent à titre gratuit les droits de représentation et de reproduction y afférant.

La cession du droit de représentation s'étend à toute communication de l'oeuvre au public par voie d'affichage, dans le cadre de l'exposition publique et de toute autre exposition réalisée sous l'égide de l'association « Un train peut en cacher un autre »

La cession du droit de reproduction s'étend à toute publication de l'oeuvre par voie papier (notamment articles de journaux ou magazines par ex.), audiovisuelle (notamment tous reportages TV ou cinématographiques) ou numérique (toute publication sur réseaux – Internet/Intranet - , etc.), effectuée par l'association porteuse du projet.

Les cessions susvisées sont accordées pour toute la durée légale de protection des oeuvres concernées.

Enfin, les participants consentent à l'utilisation de leur nom et de leur image dans le cadre de l'exposition publique , ainsi que dans le cadre de tout autre article, reportage, publication sur tout support (papier, audiovisuel, internet) qui pourront être effectués à ce sujet.